PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R76-2025-257

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Occitanie / Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

R76-2025-08-01-00010 - ARRÊTÉ ARS Occitanie 2025 - 4934 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1, allouée au CENTRE S.S.R. LA CLAUZE (2 pages) Page 5

R76-2025-08-01-00011 - ARRÊTÉ N°2025-4935 CPI Montaury FMIS HOP'EN 2 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 8

R76-2025-08-01-00012 - ARRÊTÉ N°2025-4936 SSR Déficients visuels FMIS HOP'EN 2 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 11

R76-2025-08-01-00013 - ARRÊTÉ N°2025-4937 CHU Toulouse FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 14

R76-2025-08-01-00014 - ARRÊTÉ N°2025-4938 Centre Paul Dottin FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 17

R76-2025-08-01-00015 - ARRÊTÉ N°2025-4939 OCR FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 20

R76-2025-08-01-00016 - ARRÊTÉ N°2025-4940 ICM FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 23

R76-2025-08-01-00017 - ARRÊTÉ N°2025-4941 Centre orthopédique Maguelone FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 26

R76-2025-08-01-00018 - ARRÊTÉ N°2025-4942 CSSR Notre Dame FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 29

R76-2025-08-01-00019 - ARRÊTÉ N°2025-4943 GCS Relais Santé Pyrénées FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 32
R76-2025-08-01-00020 - ARRÊTÉ N°2025-4944 Pôle pédiatrique Cerdagne Cabestany FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 35
R76-2025-08-01-00021 - ARRÊTÉ N°2025-4945 CSSR Vallespir FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 38
R76-2025-08-01-00022 - ARRÊTÉ N°2025-4946 Clinique Refuge Protestant FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 41
R76-2025-08-01-00023 - ARRÊTÉ N°2025-4947 HAD Rodez FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1 (2 pages) Page 44

ARS OCCITANIE /

R76-2025-08-04-00002 - Arrêté ARS Occitanie n° 2025-4976 modificatif de l'arrêté n° 2025-4854 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Rodez (1 page) Page 47
R76-2025-08-04-00001 - Arrêté ARS Occitanie n°2025-4977 modificatif de l'arrêté n°2025-4853 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Saint Affrique (1 page) Page 49
R76-2025-08-01-00003 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4923 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège (5 pages) Page 51
R76-2025-08-01-00004 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4924 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne (6 pages) Page 57
R76-2025-08-01-00005 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4925 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers (6 pages) Page 64

R76-2025-08-01-00006 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4926 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot pour les secteurs interdépartementaux (2 pages) Page 71
R76-2025-08-01-00007 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4927 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées (8 pages) Page 74
R76-2025-08-01-00008 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4928 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn pour les secteurs interdépartementaux (3 pages) Page 83
R76-2025-08-01-00009 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4929 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne (7 pages) Page 87
R76-2025-08-01-00002 - Arrêté modificatif ARS-OC n° 2025-4917 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers (2 pages) Page 95
R76-2025-08-04-00003 - Arrêté Plateforme d'orientation et de coordination Hérault (3 pages) Page 98

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00010

ARRÊTÉ ARS Occitanie 2025 - 4934 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1, allouée au CENTRE S.S.R. LA CLAUZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4934
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CENTRE S.S.R. LA CLAUZE

EJ FINESS : 120000104
EG FINESS : 120780135

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CENTRE S.S.R. LA CLAUZE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **9 179 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
7524€	15047€	-€	-€	-€	-€	4013€	4013€	30597€	9179€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CENTRE S.S.R. LA CLAUZE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00011

ARRÊTÉ N°2025-4935 CPI Montaury FMIS HOP'EN 2 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4935
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CENTRE PROTECTION INFANTILE MONTAURY

EJ FINESS : 750721334
EG FINESS : 300780384

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CENTRE PROTECTION INFANTILE MONTAURY et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **5 718 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
4688€	9375€	-€	-€	-€	-€	2500€	2500€	19063€	5718€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CENTRE PROTECTION INFANTILE MONTAURY et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00012

ARRÊTÉ N°2025-4936 SSR Déficients visuels FMIS HOP'EN 2 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4936
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au SSR DEFICIENTS VISUELS ET BASSE VISION

EJ FINESS : 310781562
EG FINESS : 310014329

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le SSR DEFICIENTS VISUELS ET BASSE VISION et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **6 026 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
4940€	9879€	-€	-€	-€	-€	2635€	2635€	20089€	6026€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le SSR DEFICIENTS VISUELS ET BASSE VISION et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00013

ARRÊTÉ N°2025-4937 CHU Toulouse FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4937
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CHU DE TOULOUSE

EJ FINESS : 310781406
EG FINESS : 310000484

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CHU DE TOULOUSE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **312 495 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CHU DE TOULOUSE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00014

ARRÊTÉ N°2025-4938 Centre Paul Dottin FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4938
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CENTRE PAUL DOTTIN

EJ FINESS : 310781562
EG FINESS : 310781422

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CENTRE PAUL DOTTIN et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **11 390 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
6946€	13891€	-€	9724€	-€	-€	3704€	3704€	37969€	11390€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CENTRE PAUL DOTTIN et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00015

ARRÊTÉ N°2025-4939 OCR FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4939
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée à l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD

EJ FINESS : 310789136
EG FINESS : 310782347

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **42 357 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
19058€	38116€	3812€	26681€	16598€	16598€	10164€	10164€	141191€	42357€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00016

ARRÊTÉ N°2025-4940 ICM FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4940
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée à l'ICM INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MTP

EJ FINESS : 340780493
EG FINESS : 340000207

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'ICM INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MTP et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **33 905 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.O1 INS	P1.O2 Documents de sortie	P1.O3 CRO*	P1.O4 CR Consultation	P1.O5 CR Biologie	P1.O6 CR Imagerie	P1.O7 MSS pro	P1.O8 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
19944€	39889€	3989€	27922€	-€	-€	10637€	10637€	113018€	33905€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre l'ICM INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MTP et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00017

ARRÊTÉ N°2025-4941 Centre orthopédique Maguelone FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4941
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CENTRE ORTHOPEDIQUE MAGUELONE

EJ FINESS : 340780881
EG FINESS : 340000439

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CENTRE ORTHOPEDIQUE MAGUELONE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **9 170 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
7517€	15034€	-€	-€	-€	-€	4009€	4009€	30569€	9170€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CENTRE ORTHOPEDIQUE MAGUELONE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00018

ARRÊTÉ N°2025-4942 CSSR Notre Dame FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4942
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CSSR NOTRE DAME

EJ FINESS : 460785090
EG FINESS : 460006083

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CSSR NOTRE DAME et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **6 111 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
5009€	10019€	-€	-€	-€	-€	2672€	2672€	20372€	6111€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CSSR NOTRE DAME et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00019

ARRÊTÉ N°2025-4943 GCS Relais Santé Pyrénées FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4943
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au GCS RELAIS SANTE PYRENEES

EJ FINESS : 650003148
EG FINESS : 650004799

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le GCS RELAIS SANTE PYRENEES et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **8 583 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
7036€	14071€	-€	-€	-€	-€	3752€	3752€	28611€	8583€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le GCS RELAIS SANTE PYRENEES et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00020

ARRÊTÉ N°2025-4944 Pôle pédiatrique Cerdagne Cabestany FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4944
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au POLE PEDIATRIQUE CERDAGNE CABESTANY

EJ FINESS : 590799730
EG FINESS : 660010422

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le POLE PEDIATRIQUE CERDAGNE CABESTANY et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **5 812 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
4765€	9529€	-€	-€	-€	-€	2541€	2541€	19376€	5812€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le POLE PEDIATRIQUE CERDAGNE CABESTANY et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00021

ARRÊTÉ N°2025-4945 CSSR Vallespir FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4945
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au CSSR VALLESPIR

EJ FINESS : 340015171
EG FINESS : 660780156

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CSSR VALLESPIR et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **13 398 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
8170€	16340€	-€	11438€	-€	-€	4357€	4357€	44662€	13398€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre le CSSR VALLESPIR et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00022

ARRÊTÉ N°2025-4946 Clinique Refuge Protestant FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4946
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée à la CLINIQUE REFUGE PROTESTANT

EJ FINESS : 240000265
EG FINESS : 810000158

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre la CLINIQUE REFUGE PROTESTANT et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **6 800 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
5574€	11149€	-€	-€	-€	-€	2973€	2973€	22669€	6800€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre la CLINIQUE REFUGE PROTESTANT et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-08-01-00023

ARRÊTÉ N°2025-4947 HAD Rodez FMIS HOP'EN 2 2024 fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 - Phase 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE ARS Occitanie / 2025 - 4947
fixant la subvention du Fonds pour la Modernisation et l'investissement en Santé (FMIS), au titre de l'accompagnement financier du programme HOP'EN 2 – Phase 1, allouée au l'HAD RODEZ

EJ FINESS : 120784616
EG FINESS : 120783618

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.6112-2,

VU le code de la sécurité sociale notamment l'article L.162-22-6,

VU la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 notamment son article 40 modifié par l'ordonnance N° 2010-177 du 23 février 2010 article 25 et par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 article 25,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 74,

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024,

VU le décret n° 2006-1646 du 21 décembre 2006 modifiant le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés,

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022,

VU la circulaire N° DGOS/FIP1/2025/20 du 5 mars 2025 relative à la troisième délégation des crédits du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2024,

VU la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre la MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON - RESEAU ALTRIANE pour l'HAD RODEZ et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

ARRETE

Article 1er :

Une subvention de **7 663 €** est allouée au titre du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé au titre des crédits d'amorçage dans le cadre du programme Hop'EN 2.

Cette aide doit permettre la mise en oeuvre opérationnelle du(des) projet(s) de système d'information pour le(les)quel(s) l'établissement a été retenu.

P1.01 INS	P1.02 Documents de sortie	P1.03 CRO*	P1.04 CR Consultation	P1.05 CR Biologie	P1.06 CR Imagerie	P1.07 MSS pro	P1.08 MSS Citoyenne	TOTAL	Dont AMORCAGE
6282€	12563€	-€	-€	-€	-€	3350€	3350€	25545€	7663€

Article 2 :

Le versement de cette aide est conditionné à la conclusion de la convention d'engagement relative au financement des projet systèmes d'information HOP'EN 2-Phase1 pour l'amorçage entre la MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON - RESEAU ALTRIANE pour l'HAD RODEZ et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations versera la totalité de la somme mentionnée à l'article 1 du présent arrêté sur présentation de cet arrêté et de la convention signée par les 2 parties.

Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Administratif compétent dans un délai franc de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice-Adjointe de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Représentant du **HAD RODEZ** sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée pour mise en œuvre à l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Montpellier le 1er août 2025

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-04-00002

Arrêté ARS Occitanie n° 2025-4976 modificatif de l'arrêté n° 2025-4854 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Rodez

Arrêté ARS Occitanie n° 2025-4976 modificatif de l'arrêté n° 2025-4854 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Rodez

Le directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-2, L. 6122-1, L. 6122-8, R. 6122-25, R. 6122-41, R. 6123-1 à R. 6123-32-11 ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie – Monsieur Didier JAFFRE ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2024 relatif à la régulation temporaire de l'accès aux urgences ;

Vu la demande de l'établissement à l'ARS adressée le 03 juillet 2025 afin de bénéficier d'une régulation temporaire de l'accès aux urgences de son établissement 7j/7 24h/24 ;

Considérant l'activité en nombre de passage quotidien constaté par l'établissement **;**

Considérant les tensions rencontrées par les autres services d'urgences du département ;

Considérant que, dans ce contexte il y a lieu de prioriser l'accueil des patients le nécessitant au sein de la structure des urgences et de préserver les capacités de prise en charge des urgences vitales et fonctionnelles des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

ARRÊTE :

Article 1er : reste identique tel que : A compter du 23 juillet et jusqu'au 22 octobre 2025, le CH de Rodez est autorisé à réguler l'accès à sa structure des urgences, 7 jours/7 et 24h/24. ;

Article 2 : La régulation prévue à l'article 1er s'exerce en lien avec le service d'accès aux soins de l'AVEYRON en vertu de la modalité prévue au 1° et au 2° de l'article R.6123-18-2 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'agence régionale de santé (ARS) et du CH de Rodez. Le CH de Rodez informera la population par affichage à l'entrée et tous les moyens nécessaires. Il sera porté à la connaissance du service d'accès aux soins (SAS) et du service d'aide médicale urgente (SAMU) da l'AVEYRON, de la section chargée d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence du comité consultatif d'allocation des ressources, des représentants des professionnels de santé du CH de Rodez, des établissements de santé du territoire, de l'union régionale des professionnels de santé - médecins libéraux et du conseil départemental de l'ordre des médecins.

Article 4 : reste identique tel que : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Occitanie, par voie de recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé et par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : : Le directeur du premier recours de l'ARS Occitanie et le représentant de l'établissement de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur du CH de RODEZ et publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture d'Occitanie.

Fait à Montpellier, le 4 août 2025

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

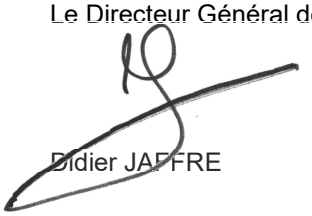

Didier JAFFRE

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-04-00001

Arrêté ARS Occitanie n°2025-4977 modificatif de l'arrêté n°2025-4853 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Saint Affrique

Arrêté ARS Occitanie n°2025-4977 modificatif de l'arrêté n°2025-4853 fixant la régulation temporaire de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier de Saint Affrique

Le directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-2, L. 6122-1, L. 6122-8, R. 6122-25, R. 6122-41, R. 6123-1 à R. 6123-32-11 ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie – Monsieur Didier JAFFRE ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2024 relatif à la régulation temporaire de l'accès aux urgences ;

Vu la demande du CH de St Affrique en date du 15 Juillet 2025 demandant l'autorisation de réguler de façon temporaire l'accès aux urgences de son établissement de santé ;

Considérant que malgré les efforts de recrutements et de mobilisation de l'intérim mis en œuvre par le Centre hospitalier, l'établissement ne parvient pas à réunir les effectifs nécessaires à une couverture totale des plannings ;

Considérant que, dans ce contexte il y a lieu de prioriser l'accueil des patients le nécessitant au sein de la structure des urgences et de préserver les capacités de prise en charge des urgences vitales et fonctionnelles des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

ARRÊTE

Article 1er : reste identique tel que : A compter du 23 juillet 2025 et jusqu'au 22 octobre 2025, le CH de St Affrique est autorisé à réguler l'accès à sa structure des urgences tous les jours de 8h à 20h.

Article 2 : La régulation prévue à l'article 1er s'exerce en lien avec le service d'accès aux soins de l'Aveyron en vertu de la modalité prévue au 1° et au 2° de l'article R.6123-18-2 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'agence régionale de santé (ARS) et du CH de St Affrique. Le CH de St Affrique informera la population par affichage à l'entrée et tous les moyens nécessaires. Il sera porté à la connaissance du service d'accès aux soins (SAS) et du service d'aide médicale urgente (SAMU) de l'Aveyron, de la section chargée d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence du comité consultatif d'allocation des ressources, des représentants des professionnels de santé du CH de St Affrique, des établissements de santé du territoire, de l'union régionale des professionnels de santé - médecins libéraux et du conseil départemental de l'ordre des médecins.

Article 4 : reste identique tel que : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Occitanie, par voie de recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé et par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : : reste identique tel que : Le directeur du premier recours de l'ARS Occitanie et le représentant de l'établissement de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur du CH de St AFFRIQUE et publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture d'Occitanie.

Fait à Montpellier, le 4 août 2025,

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

Didier JAFFRE

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00003

Arrêté ARS-OC n° 2025-4923 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4923 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 11 août au dimanche 31 août 2025 est organisé pour l'Ariège selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERS	Place 1ère Armée Rhin et Danube	09300	BELESTA	19:00 à 09:00
11/08/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
11/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
11/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERS	Place 1ère Armée Rhin et Danube	09300	BELESTA	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
12/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
12/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
13/08/2025	DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERS	Place 1ère Armée Rhin et Danube	09300	BELESTA	19:00 à 09:00
13/08/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
13/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
13/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
14/08/2025	DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERS	Place 1ère Armée Rhin et Danube	09300	BELESTA	19:00 à 09:00
14/08/2025	DE LA TOUR	9 rue du 8 mai 1945	09100	LA TOUR DU CRIEU	19:00 à 09:00
14/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
14/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIERS	09:00 à 19:00
15/08/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	09:00 à 19:00
15/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	09:00 à 19:00
15/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
15/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	09:00 à 19:00
15/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
16/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIERS	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE LA CAVALERIE	Route de Toulouse	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
17/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	09:00 à 19:00
17/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

18/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
18/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
19/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
20/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE LA PORTE D'AVAL	13 cours du Maréchal de Mirepoix	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE SAINTE CROIX	Rue du Pont	09230	STE CROIX VOLVESTRE	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
21/08/2025	DU PROGRES	26 rue Delcasse	09000	FOIX	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
22/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
22/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
23/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
23/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
23/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
23/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
24/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	09:00 à 19:00
24/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
24/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	09:00 à 19:00
24/08/2025	DE SAVERDUN	2 rue Louis Pasteur	09700	SAVERDUN	19:00 à 09:00
24/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	09:00 à 19:00
24/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
24/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	09:00 à 19:00
24/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
25/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
25/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
25/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
25/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
26/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
26/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
26/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
26/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
27/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
27/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
27/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
27/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
28/08/2025	DE L'HARMONIE	9 Cours Gabriel Fauré	09000	FOIX	19:00 à 09:00
28/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

28/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
28/08/2025	TALOBRE II	3 avenue Aristide Berges	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
29/08/2025	CLAUSTRES	54 rue Villefranche	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
29/08/2025	DU CASTELLA	9 avenue Paul Joucla	09400	TARASCON SUR ARIEGE	19:00 à 09:00
29/08/2025	DU PAYS D'OLMES	2 chemin du Louzet	09300	VILLENEUVE D OLMES	19:00 à 09:00
29/08/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
30/08/2025	CLAUSTRES	54 rue Villefranche	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
30/08/2025	DU CASTELLA	9 avenue Paul Joucla	09400	TARASCON SUR ARIEGE	19:00 à 09:00
30/08/2025	DU PAYS D'OLMES	2 chemin du Louzet	09300	VILLENEUVE D OLMES	19:00 à 09:00
30/08/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00
31/08/2025	CLAUSTRES	54 rue Villefranche	09200	ST GIRONS	09:00 à 19:00
31/08/2025	CLAUSTRES	54 rue Villefranche	09200	ST GIRONS	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU CASTELLA	9 avenue Paul Joucla	09400	TARASCON SUR ARIEGE	09:00 à 19:00
31/08/2025	DU CASTELLA	9 avenue Paul Joucla	09400	TARASCON SUR ARIEGE	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU PAYS D'OLMES	2 chemin du Louzet	09300	VILLENEUVE D OLMES	09:00 à 19:00
31/08/2025	DU PAYS D'OLMES	2 chemin du Louzet	09300	VILLENEUVE D OLMES	19:00 à 09:00
31/08/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIERS	09:00 à 19:00
31/08/2025	LAGREU	9 rue Victor Hugo	09100	PAMIERS	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00004

Arrêté ARS-OC n° 2025-4924 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4924 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025 et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour la Haute-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
11/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
11/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
11/08/2025	LE POINT DU JOUR	Parc d'activités Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
11/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
11/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
12/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
12/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
12/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
12/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
12/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
12/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
13/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
13/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
13/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
13/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
13/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
13/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
14/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
14/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
14/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
14/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
14/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
14/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
15/08/2025	AGORA	39 rue de la Vimona	31270	CUGNAUX	09:00 à 19:30
15/08/2025	CENTRALE	43 avenue de Toulouse	31150	BRUGUIERES	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE LA CROIX BLANCHE	1 rue Jean Monnet	31600	EAUNES	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
15/08/2025	DE POUVOURVILLE	13 rue Berthe Morisot	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DES 3 COTEAUX	Centre Commercial	31650	AUZIELLE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
15/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
15/08/2025	DU MERLET	7 avenue d'Occitanie	31320	PECHABOU	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU MOULIN A VENT	2 ROUTE DE DAUX	31700	MONDONVILLE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU PARLEMENT	1 place du Parlement	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU PONT DES DEMOISELLES	1-7 avenue Saint Exupéry	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU RITOURET	1 AVENUE DES PINS	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU STADE	7 RUE DU PUY SANCY	31240	L UNION	09:00 à 19:30
15/08/2025	EOLE	153 avenue Jacques Douzans	31600	MURET	09:00 à 19:30
15/08/2025	JEAN CHAUBET	2 impasse Jean Chaubet	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
15/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	09:00 à 19:30
15/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
15/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
15/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

15/08/2025	POLE SANTE NASPE	7 allée de la Moselle	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
15/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
15/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	09:00 à 19:30
15/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
16/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
16/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
16/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
16/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
16/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
17/08/2025	D'AUCAMVILLE	123 route de Fronton	31140	AUCAMVILLE	09:00 à 19:30
17/08/2025	D'AUZEVILLE	Pôle Santé	31320	AUZEVILLE TOLOSANE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE LA HALLE	15 place Nationale	31470	ST LYS	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
17/08/2025	DE POUVOURVILLE	13 rue Berthe Morisot	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DES 3 COTEAUX	Centre Commercial	31650	AUZIELLE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	09:00 à 19:00
17/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
17/08/2025	DU MOULIN A VENT	2 ROUTE DE DAUX	31700	MONDONVILLE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU PARLEMENT	1 place du Parlement	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU PASTEL	10 place Vincent Auriol	31860	LABARTHE SUR LEZE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU PONT DES DEMOISELLES	1-7 avenue Saint Exupéry	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU RITOURET	1 AVENUE DES PINS	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU STADE	7 RUE DU PUY SANCY	31240	L UNION	09:00 à 19:30
17/08/2025	EOLE	153 avenue Jacques Douzans	31600	MURET	09:00 à 19:30
17/08/2025	JEAN CHAUBET	2 impasse Jean Chaubet	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
17/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	09:00 à 19:30
17/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
17/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
17/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
17/08/2025	POLE SANTE NASPE	7 allée de la Moselle	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
17/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	09:00 à 19:00
17/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
17/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	09:00 à 19:30
17/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
18/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
18/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
18/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
18/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
18/08/2025	SAINT MICHEL	4 rue Saint Michel	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
19/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
19/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
19/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
#3 CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

19/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
20/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
20/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
20/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
20/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
21/08/2025	DES PROMENADES	26 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250	REVEL	19:00 à 09:00
21/08/2025	LAVERNOSE LACASSE	1 AVENUE DES PYRENEES	31410	LAVERNOSE LACASSE	19:30 à 09:00
21/08/2025	PHARMACIE DES PYRENEES	11 boulevard Charles de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
21/08/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
22/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
22/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
22/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
22/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
22/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
22/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
23/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
23/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
23/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
23/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
23/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
23/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
24/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	09:00 à 19:30
24/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
24/08/2025	ARC EN CIEL	44 boulevard Vincent Auriol	31170	TOURNEFEUILLE	09:00 à 19:30
24/08/2025	BLAGNAC	Centre Commercial Leclerc	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
24/08/2025	BORDEROUGE	Centre Commercial les Maourines	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE BOUCONNE	65 route de Toulouse	31820	PIBRAC	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE BOULOC	3 rue de la Pégou	31620	BOULOC	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE CADOURS	15 chemin d'en Palanque	31480	CADOURS	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE GASCOGNE	60 route d'Ox	31600	SEYSSES	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE LA MAIRIE	Avenue de la Mairie	31750	ESCALQUENS	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE LA VOIE LACTEE	Centre Commercial Le Ruisseau	31700	BEAUZELLE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE L'HERS	164 avenue de Castres	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
24/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
24/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
24/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	09:00 à 19:00
24/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	09:00 à 19:00
24/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
24/08/2025	DES PONTS JUMEAUX	60 boulevard de Suisse	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
24/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
24/08/2025	D'OCCITANIE	5 avenue d'Occitanie	31520	RAMONVILLE ST AGNE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DU CAPITOLE	18 place du Capitole	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DU FORT	208 PLACE DU FORT	31860	LABARTHE SUR LEZE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DU PARC REYNERIE	1 impasse de l'Abbé Salvat	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
24/08/2025	LACOMBRADE	CENTRE COMMERCIAL GOGEZ	31240	L UNION	09:00 à 19:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

24/08/2025	OCCITANE	25 avenue Vincent Auriol	31600	MURET	09:00 à 19:30
25/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
25/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
25/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
25/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
26/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
26/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
26/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
26/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
26/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
26/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
26/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
27/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
27/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
27/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
27/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
27/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
27/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
27/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
28/08/2025	ALBERT	1 bis chemin Chantemesse	31310	RIEUX	19:30 à 09:00
28/08/2025	DE MANE	39 avenue Tolosane	31260	MANE	19:30 à 09:00
28/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
28/08/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
28/08/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
28/08/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
28/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
29/08/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
29/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
29/08/2025	DES THERMES	5 allée d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
29/08/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
29/08/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
29/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
30/08/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
30/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
30/08/2025	DES THERMES	5 allée d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
30/08/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
30/08/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
30/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
31/08/2025	D'AUSSONNE	5 avenue de la République	31840	AUSSONNE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA BARRIERE	10 avenue des Etats Unis	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
31/08/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA PLACE	239 avenue Antoine de Saint Exupéry	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA RABAUDIÈRE	14 boulevard des Genêts	31320	CASTANET TOLOSAN	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE MONTASTRUC	Avenue de Castelnau	31380	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
31/08/2025	DES ARTS	14 rue Croix Baragnon	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DES THERMES	5 allée d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
31/08/2025	DES THERMES	5 allée d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU CENTRE	2 RUE DE BUCHES	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

31/08/2025	DU CENTRE	28 ROUTE DE CASTRES	31130	QUINT FONSEGRIVES	09:00 à 19:30
31/08/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	09:00 à 19:30
31/08/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
31/08/2025	DU LYS	615A route de Toulouse	31470	ST LYS	09:00 à 19:30
31/08/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	09:00 à 19:00
31/08/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU TOUCH	9 BIS AVENUE MONTAIGNE	31830	PLAISANCE DU TOUCH	09:00 à 19:30
31/08/2025	DU VAL D'ARAN	10 allée du Béarn	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
31/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	09:00 à 19:30
31/08/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
31/08/2025	GUILLAUMET	129 avenue de Lavaur	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
31/08/2025	LAURAGAISE	112 rue de la République	31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	09:00 à 19:30
31/08/2025	L'OFFICINE LACROIX-FALGARDE	49 avenue des Pyrénées	31120	LACROIX FALGARDE	09:00 à 19:30
31/08/2025	LOURTAU-GUILHOT	77 rue Jean Jaurès	31150	FENOUILLET	09:00 à 19:30
31/08/2025	LOZE	21 route d'Eaunes	31600	MURET	09:00 à 19:30
31/08/2025	METRO REYNERIE	Centre Commercial Reynerie	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
12/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
13/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
14/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
15/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	08:30 à 19:30
15/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
16/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
17/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	08:30 à 19:30
17/08/2025	CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00005

Arrêté ARS-OC n° 2025-4925 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4925 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

Vu les courriels en date des 29 et 30 juillet 2025 transmis par la référente de la Fédération des Syndicats pharmaceutiques de France pour le secteur de garde CONDOM-VIC FEZENSAC ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Gers selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#2

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
11/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
11/08/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
11/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
11/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
11/08/2025	ROUMIGUIE	11 place des Cordeliers	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
12/08/2025	DES ETOILES	4 avenue Corps Franc Pommiès	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
12/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
12/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
12/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
12/08/2025	PHARMACIE DES COTEAUX	1 Domaine des Coteaux	32600	PUJAUDRAN	19:30 à 09:00
12/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
13/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
13/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
13/08/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
13/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
13/08/2025	PHARMACIE DES COTEAUX	1 Domaine des Coteaux	32600	PUJAUDRAN	19:30 à 09:00
13/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
14/08/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
14/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
14/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
14/08/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	19:30 à 09:00
14/08/2025	CONDOM PYRENEES	31 Bis Avenue des Pyrénées	32100	CONDOM	19:30 à 09:00
14/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
15/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
15/08/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
15/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
15/08/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	19:30 à 09:00
15/08/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	09:00 à 19:30
15/08/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	09:00 à 19:30
15/08/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	19:30 à 09:00
15/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	08:30 à 19:30
15/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
16/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
16/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
16/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	102 rue Nationale	32200	GIMONT	19:30 à 09:00
16/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

17/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
17/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	09:00 à 19:30
17/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
17/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	102 rue Nationale	32200	GIMONT	19:30 à 09:00
17/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	102 rue Nationale	32200	GIMONT	09:00 à 19:30
17/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	08:30 à 19:30
17/08/2025	ROQUES	Village	32320	MONTESQUIOU	19:30 à 08:30
18/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE LOMBEZ	190 rue du Savès	32220	LOMBEZ	19:30 à 09:00
18/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
18/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
18/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
19/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE LA TOUR	48 bis boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
19/08/2025	DES ETOILES	4 avenue Corps Franc Pommiès	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
19/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
19/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
20/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
20/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
20/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
20/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
20/08/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	19:30 à 09:00
20/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
21/08/2025	DE GASCOGNE	54 rue du 8 Mai	32000	AUCH	19:30 à 09:00
21/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
21/08/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
21/08/2025	DU HOUGA	Rue Principale	32460	LE HOUGA	19:30 à 09:00
21/08/2025	PHARMACIE DE L'ISLE	6 Boulevard de la Marne	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
21/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
22/08/2025	DE LA BAISE	4 rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	19:30 à 09:00
22/08/2025	DES SENS	35 bis avenue des Pyrénées	32000	AUCH	19:30 à 09:00
22/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
22/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
22/08/2025	PHARMACIE FABRE	13 place des Halles	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
22/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30

23/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
23/08/2025	DES SENS	35 bis avenue des Pyrénées	32000	AUCH	19:30 à 09:00
23/08/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
23/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
23/08/2025	PHARMACIE DE L'ISLE	6 Boulevard de la Marne	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
23/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
24/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	09:00 à 19:30
24/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
24/08/2025	DES SENS	35 bis avenue des Pyrénées	32000	AUCH	09:00 à 19:30
24/08/2025	DES SENS	35 bis avenue des Pyrénées	32000	AUCH	19:30 à 09:00
24/08/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	09:00 à 19:30
24/08/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
24/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	09:00 à 19:30
24/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
24/08/2025	PHARMACIE DE L'ISLE	6 Boulevard de la Marne	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
24/08/2025	PHARMACIE DE L'ISLE	6 Boulevard de la Marne	32600	L ISLE JOURDAIN	09:00 à 19:30
24/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	08:30 à 19:30
24/08/2025	VAL DE GERS	42-44 avenue Jules Duffort	32140	MASSEUBE	19:30 à 08:30
25/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE LA TOUR	48 bis boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
25/08/2025	DES SENS	35 bis avenue des Pyrénées	32000	AUCH	19:30 à 09:00
25/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
25/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
26/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
26/08/2025	HOCHE	13 place de la Libération	32000	AUCH	19:30 à 09:00
26/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
26/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
26/08/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	5, place de la Halle	32430	COLOGNE	19:30 à 09:00
26/08/2025	PHARMACIE REPUBLIQUE GASCOGNE	13 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
27/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
27/08/2025	DES ETOILES	4 avenue Corps Franc Pommiès	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
27/08/2025	HOCHE	13 place de la Libération	32000	AUCH	19:30 à 09:00
27/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
27/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
27/08/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	19:30 à 09:00
28/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
28/08/2025	D'AUBIET	4 rue de l'Escalier	32270	AUBIET	19:30 à 09:00
28/08/2025	HOCHE	13 place de la Libération	32000	AUCH	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

28/08/2025	LLESET	Route de Monguillem	32240	ESTANG	19:30 à 09:00
28/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
28/08/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
29/08/2025	ALBARET	23 Avenue de la Ténarèze	32410	CASTERA VERDUZAN	19:30 à 09:00
29/08/2025	DES 4 CHEMINS	4 boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
29/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
29/08/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
29/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
29/08/2025	PHARMACIE BEATRICE	9 rue du Duc de Bouillon	32290	AIGNAN	19:30 à 09:00
30/08/2025	CONDOM PYRENEES	31 Bis Avenue des Pyrénées	32100	CONDOM	19:30 à 09:00
30/08/2025	FIEUX-BRU	2 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
30/08/2025	MARCADET	Place du Marcadet	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
30/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
30/08/2025	PHARMACIE BEATRICE	9 rue du Duc de Bouillon	32290	AIGNAN	19:30 à 09:00
30/08/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	19:30 à 09:00
31/08/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	09:00 à 19:30
31/08/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
31/08/2025	CONDOM PYRENEES	31 Bis Avenue des Pyrénées	32100	CONDOM	09:00 à 19:30
31/08/2025	CONDOM PYRENEES	31 Bis Avenue des Pyrénées	32100	CONDOM	19:30 à 09:00
31/08/2025	MARCADET	Place du Marcadet	32500	FLEURANCE	09:00 à 19:30
31/08/2025	MARCADET	Place du Marcadet	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
31/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	08:30 à 19:30
31/08/2025	MIRANDE PYRENEES	6 lotissement des Pyrénées	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
31/08/2025	PHARMACIE BEATRICE	9 rue du Duc de Bouillon	32290	AIGNAN	09:00 à 19:30
31/08/2025	PHARMACIE BEATRICE	9 rue du Duc de Bouillon	32290	AIGNAN	19:30 à 09:00
31/08/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	19:30 à 09:00
31/08/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	09:00 à 19:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00006

Arrêté ARS-OC n° 2025-4926 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot pour les secteurs interdépartementaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4926 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot pour les secteurs interdépartementaux

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies des secteurs interdépartementaux pour la période du 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Lot selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX					
Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
19/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
20/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
21/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
22/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
23/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
24/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
24/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	09:00 à 18:59
25/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#2
Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00007

Arrêté ARS-OC n° 2025-4927 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4927 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour les Hautes-Pyrénées selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
11/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
11/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
11/08/2025	DE L'ECHEZ	9 place Jean Jaurès	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	19:30 à 08:30
11/08/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
11/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
11/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
11/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
11/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
11/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
11/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
12/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
12/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
12/08/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
12/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
12/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
12/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
12/08/2025	DU BOULEVARD	18 bis boulevard du Maréchal de Lattre	65000	TARBES	19:30 à 08:30
12/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
12/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
12/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
13/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
13/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
13/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
13/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
13/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
13/08/2025	DES PYRENEES	Pôle Santé	65310	ODOS	19:30 à 08:30
13/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
13/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
13/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
13/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
13/08/2025	SESTAUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
14/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
14/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
14/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
14/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
14/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
14/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
14/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
14/08/2025	DU MARQUISAT	37 route de Tarbes	65290	LOUEY	19:30 à 08:30
14/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
14/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ
#3

14/08/2025	SESTAUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
15/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
15/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
15/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	09:00 à 19:15
15/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
15/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
15/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
15/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	09:00 à 19:30
15/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
15/08/2025	DU MERIDIEN	Centre Commercial Le Méridien	65420	IBOS	19:30 à 08:30
15/08/2025	DU MERIDIEN	Centre Commercial Le Méridien	65420	IBOS	08:30 à 19:30
15/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
15/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	09:00 à 19:15
15/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	09:00 à 19:30
15/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
15/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	09:00 à 19:30
15/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
15/08/2025	SESTAUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
15/08/2025	SESTAUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE VERDUN	12 place de Verdun	65000	TARBES	19:30 à 08:30
16/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
16/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
16/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
16/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
16/08/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
16/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE VERDUN	12 place de Verdun	65000	TARBES	08:30 à 19:30
17/08/2025	DE VERDUN	12 place de Verdun	65000	TARBES	19:30 à 08:30
17/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	09:00 à 19:30
17/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
17/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	09:00 à 19:30
17/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
17/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
17/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
17/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	09:00 à 19:15
17/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

17/08/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
17/08/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
17/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	09:00 à 19:30
17/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE LA GROTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
18/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
18/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
18/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
18/08/2025	DU PIC DU MIDI	29 rue de la République	65600	SEMEAC	19:30 à 08:30
18/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
18/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE LA GROTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
19/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
19/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
19/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
19/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
19/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
19/08/2025	JUILLANAISE	39 rue Maréchal Foch	65290	JUILLAN	19:30 à 08:30
19/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
20/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
20/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
20/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
20/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
20/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
20/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
20/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
20/08/2025	PRINCIPALE	19 bis place Jean Jaurès	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	19:30 à 08:30
20/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
21/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
21/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
21/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
21/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
21/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
21/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
21/08/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
21/08/2025	LOUVEAU-PHALIP	8 avenue des Sports	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
21/08/2025	SAINT MARTIN	461 Rue Général de Gaulle	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
22/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
22/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
22/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
22/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
22/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

22/08/2025	DU CENTRE	1 rue du Centre	65380	OSSUN	19:30 à 08:30
22/08/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
22/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
22/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
22/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
23/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
23/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
23/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
23/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	65 rue Maréchal Foch	65000	TARBES	19:30 à 08:30
23/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
23/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
23/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
23/08/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
23/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
23/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
23/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
24/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	09:00 à 19:30
24/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
24/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
24/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
24/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	65 rue Maréchal Foch	65000	TARBES	08:30 à 19:30
24/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	65 rue Maréchal Foch	65000	TARBES	19:30 à 08:30
24/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	09:00 à 19:30
24/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
24/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
24/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
24/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	09:00 à 19:15
24/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
24/08/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
24/08/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
24/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	09:00 à 19:15
24/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
24/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	09:00 à 19:30
24/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
24/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
24/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
25/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
25/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
25/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
25/08/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
25/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
25/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ
#6

25/08/2025	PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE	27 avenue François Mitterrand	65600	SEMEAC	19:30 à 08:30
25/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
25/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
25/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
26/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
26/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
26/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
26/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
26/08/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
26/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
26/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
26/08/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	17 rue François Mousis	65000	TARBES	19:30 à 08:30
26/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
26/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
26/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
27/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
27/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
27/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
27/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
27/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
27/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
27/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
27/08/2025	PHARMACIE LAFAYETTE OCCITANE	19 boulevard Kennedy	65000	TARBES	19:30 à 08:30
27/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
27/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
27/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
28/08/2025	CENTRALE	12 rue Maréchal Foch	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
28/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
28/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
28/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
28/08/2025	DU MARCADIEU	9 place Marcadieu	65000	TARBES	19:30 à 08:30
28/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
28/08/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
28/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
28/08/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
28/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
28/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
29/08/2025	CAUJOLLE	17 rue d'Etigny	65330	GALAN	19:15 à 09:00
29/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
29/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
29/08/2025	DENAT	64 rue Hôtel de Ville	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
29/08/2025	DU IV SEPTEMBRE	4 bis rue du 4 Septembre	65000	TARBES	19:30 à 08:30
29/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

29/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
29/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
29/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
29/08/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
30/08/2025	CAUJOLLE	17 rue d'Etigny	65330	GALAN	19:15 à 09:00
30/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
30/08/2025	DE LA GESPE	54 bis avenue Aristide Briand	65000	TARBES	19:30 à 08:30
30/08/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
30/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
30/08/2025	DENAT	64 rue Hôtel de Ville	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
30/08/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
30/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
30/08/2025	PASTEUR	1 rue Pasteur et 6 place Lafayette	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
31/08/2025	CAUJOLLE	17 rue d'Etigny	65330	GALAN	09:00 à 19:15
31/08/2025	CAUJOLLE	17 rue d'Etigny	65330	GALAN	19:15 à 09:00
31/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
31/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA GESPE	54 bis avenue Aristide Briand	65000	TARBES	08:30 à 19:30
31/08/2025	DE LA GESPE	54 bis avenue Aristide Briand	65000	TARBES	19:30 à 08:30
31/08/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
31/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
31/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
31/08/2025	DENAT	64 rue Hôtel de Ville	65700	MAUBOURGUET	09:00 à 19:30
31/08/2025	DENAT	64 rue Hôtel de Ville	65700	MAUBOURGUET	19:30 à 09:00
31/08/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
31/08/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
31/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
31/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
31/08/2025	PASTEUR	1 rue Pasteur et 6 place Lafayette	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
31/08/2025	PASTEUR	1 rue Pasteur et 6 place Lafayette	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
12/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
13/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
14/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
15/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	09:00 à 19:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00008

Arrêté ARS-OC n° 2025-4928 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn pour les secteurs interdépartementaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4928 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn pour les secteurs interdépartementaux

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies des secteurs interdépartementaux pour la période du lundi 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Tarn selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#2
Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

TABLEAUX DE GARDE

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
25/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
26/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
27/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
28/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
29/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
30/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
31/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	09:00 à 19:00
31/08/2025	BOUYSSIE	41 grand Rue	81340	VALENCE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#3
Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00009

Arrêté ARS-OC n° 2025-4929 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4929 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 29 juillet 2025, et pré-établis du 11 août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 11 août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Tarn-et-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
11/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
11/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
11/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	14:00 à 18:59
11/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
11/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
11/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
11/08/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
11/08/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
11/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
12/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
12/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
12/08/2025	DU 11EME	70 avenue du 11ème R I	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
12/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
12/08/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
12/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
13/08/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
13/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
13/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
13/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
13/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
13/08/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	19:00 à 08:59
13/08/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	19:00 à 08:59
14/08/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	19:00 à 08:59
14/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
14/08/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	19:30 à 08:59
14/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
14/08/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
14/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
14/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
15/08/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
15/08/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 18:59
15/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
15/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	09:00 à 18:59
15/08/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	09:00 à 19:29
15/08/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	19:30 à 08:59
15/08/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
15/08/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
15/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	09:00 à 18:59

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#3
Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

15/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
15/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
15/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	09:00 à 19:29
15/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	09:00 à 19:29
15/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
16/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
16/08/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
16/08/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
16/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
16/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
16/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
17/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	09:00 à 18:59
17/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
17/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
17/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	09:00 à 18:59
17/08/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
17/08/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
17/08/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
17/08/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	09:00 à 18:59
17/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
17/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	09:00 à 19:29
17/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
17/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	09:00 à 19:29
18/08/2025	CAUSSANEL	2050 avenue de Fonneuve	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
18/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
18/08/2025	DE BRESSOLS	13 route de Montauban	82710	BRESSOLS	19:30 à 08:59
18/08/2025	DE LA POSTE	12 place des Belges	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
18/08/2025	DE LA POSTE	12 place des Belges	82100	CASTELSARRASIN	14:00 à 18:59
18/08/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
18/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
18/08/2025	MONTET	30 allées du 4 Septembre	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
18/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
19/08/2025	DE LA BASCULE	Lieu-Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
19/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
19/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
19/08/2025	DU SARLAC	63 avenue Jean Jaurès	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
19/08/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
19/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
20/08/2025	D'AUVILLAR	Route de Valence	82340	AUVILLAR	19:00 à 08:59
20/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
20/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
20/08/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

20/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
20/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
21/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
21/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
21/08/2025	DES DEUX RIVES	15 rue de la Libération	82360	LAMAGISTERE	19:00 à 08:59
21/08/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
21/08/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
21/08/2025	SAINT GEORGES	37 avenue Général de Gaulle	82350	ALBIAS	19:30 à 08:59
22/08/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
22/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
22/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
22/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la République	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
22/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
22/08/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	19:30 à 08:59
22/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
23/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
23/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
23/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la République	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
23/08/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
23/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
23/08/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
24/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	09:00 à 19:29
24/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
24/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
24/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	09:00 à 18:59
24/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la Republique	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
24/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la Republique	82700	MONTECH	09:00 à 19:29
24/08/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
24/08/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
24/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	09:00 à 18:59
24/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
24/08/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	09:00 à 18:59
24/08/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
25/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
25/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
25/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la Republique	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
25/08/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
25/08/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
25/08/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
25/08/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
25/08/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	14:00 à 18:59
26/08/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	19:30 à 08:59
26/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
26/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la République	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
26/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
26/08/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

26/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
26/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
27/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
27/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la République	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
27/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
27/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
27/08/2025	DE SAPIAC	360 rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
27/08/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
27/08/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
28/08/2025	CLANET	RN20	82440	REALVILLE	19:30 à 08:59
28/08/2025	DE LA FEUILLADE	9 boulevard de la République	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
28/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
28/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
28/08/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
28/08/2025	DU SARLAC	63 avenue Jean Jaurès	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
29/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
29/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
29/08/2025	DU PLACAT	1 place Jean Baptiste Chaumé	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
29/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
29/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
29/08/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
30/08/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
30/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
30/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
30/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
30/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
30/08/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
31/08/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
31/08/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
31/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	09:00 à 18:59
31/08/2025	DE LAUZERTE	Lieu-dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
31/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
31/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	09:00 à 18:59
31/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
31/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	09:00 à 18:59
31/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
31/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	09:00 à 19:29
31/08/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
31/08/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	09:00 à 19:29

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
19/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
20/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#6
Occitanie SANTÉ 2023 2028
CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie SANTÉ

21/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
22/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
23/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
24/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	09:00 à 19:30
24/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
25/08/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
11/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
12/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
13/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
14/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
25/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
26/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
27/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
28/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
29/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-01-00002

Arrêté modificatif ARS-OC n° 2025-4917 du 01/08/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Arrêté modificatif ARS-OC n° 2025 – 4917 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision n° 2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1er juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu l'Arrêté ARS-OC n° 2025-4879 en date du 22 juillet 2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers ;

Vu les courriels en date des 29 et 30 juillet 2025 transmis par la référente de la Fédération des Syndicats pharmaceutiques de France pour le secteur de garde CONDOM-VIC FEZENSAC concernant les gardes des 9 et 10 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDÉRANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDÉRANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDÉRANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau joint annexe de l'arrêté ARS-OC n° n°2025-4879 en date du 22 juillet 2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers pour la période du vendredi 1er août 2025 au dimanche 10 août 2025 est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de lire :

09/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	09:00 à 19:30
10/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00

Lire :

09/08/2025	PHARMACIE DU KIOSQUE	1 place Julie Saint-Avit	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE DE LA BAISE	4 Rue Jules Ferry	32310	VALENCE SUR BAISE	09:00 à 19:30
10/08/2025	PHARMACIE LAUTE	3 Rue du 11 novembre	32350	MONTREAL	19:30 à 09:00

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 1er août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours

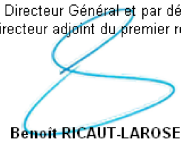

Benoit RICAUT-LAROSE

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

#2

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-04-00003

Arrêté Plateforme d'orientation et de coordination Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE

Portant désignation de la plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants entre 7 et 12 ans présentant des troubles du neuro-développement sur le territoire de l'Hérault

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L312-1 ;

VU le Code de la sante publique et notamment les articles L2135-1, L3221-1, L4331-1, L4332-1 ;

VU le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L174-17, L174-8, L162-5, L162-9 ;

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie ;

VU le Décret n°2018-1297 du 28 décembre 2018 relatif au parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement ;

VU le Décret n°2021-383 du 1er avril 2021 modifiant le parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement ;

VU l'Arrêté du 16 avril 2019 fixant le modèle de contrat type pour les ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues pris en application de l'article L. 2135-1 du code de la santé publique ;

VU l'Arrêté du 10 mars 2021 relatif à la définition de l'expertise spécifique des psychologues mentionnée à l'article R. 2135-2 du code de la santé publique ;

VU l'Arrêté du 24 août 2021 modifiant l'arrêté du 16 avril 2019 relatif au contrat type pour les professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4331-1 et L. 4332-1 du code de la santé publique et les psychologues pris en application de l'article L. 2135-1 du code de la santé publique ;

VU l'Arrêté n°2023-5215 du 27 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé de l'Occitanie 2023 – 2028 ;

VU la Circulaire N°SG/2018/256 du 22 novembre 2018 relative à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement ;

VU l'Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19 juillet 2019 relative à la mise en œuvre des plateformes de coordination et d'orientation dans le cadre des parcours de bilan et intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement ;

VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DSS/SD1A/DGOS/R4/CNSA/2022/132 du 4 mai 2022 relative à la poursuite de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;

VU la Circulaire interministérielle N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201 du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination et d'orientation et l'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans ;

VU la Décision ARS Occitanie n°2025-2824 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

CONSIDERANT que pour l'accompagnement des enfants entre 7 et 12 ans susceptibles de présenter un trouble du neuro-développement un parcours de bilan et intervention précoce est pris en charge par l'assurance maladie avant même que le diagnostic ne soit stabilisé ;

CONSIDERANT que le parcours est coordonné par une structure désignée par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé ;

CONSIDERANT que la structure désignée passe une convention avec d'autres établissements ou services mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2135-1 pour constituer une plateforme de coordination et d'orientation de ces parcours de bilan et intervention précoce pour les enfants jusqu'à 12 ans ;

CONSIDERANT que l'objet de cette convention est l'organisation du parcours de bilan et intervention précoce pour les enfants jusqu'à 12 ans présentant des troubles du neuro-développement et la répartition des tâches et responsabilités de chaque partie constituante de la plateforme de coordination et d'orientation ;

CONSIDERANT qu'une convention de financement est conclue entre la caisse d'assurance maladie pivot du ressort géographique de la structure désignée[1] et la structure désignée afin de définir le schéma de facturation et de préciser les modalités de versement des acomptes et de remboursement des forfaits.

[1] Ou la caisse primaire d'assurance maladie signataire du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) si l'organisme gestionnaire de la structure désignée par le DG d'ARS est déjà lié à l'ARS par un CPOM.

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

La structure désignée pour porter la plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants âgés de 7 à 12 ans pour le territoire de l'Hérault, dans le cadre de l'extension du parcours de bilan et intervention précoce pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement est le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, numéro FINESS géographique : 34 000 019 9 sis, 191 Avenue du Doyen Giraud 34 295 MONTPELLIER, numéro FINESS juridique : 34 078 047 7.

ARTICLE 2 :

La structure désignée devra assurer les missions prévues aux articles R. 2135-1 et suivants du Code de la santé publique.

ARTICLE 3:

La structure désignée doit, dans un délai de six mois suivant la notification de la présente désignation, formaliser et contractualiser avec d'autres établissements ou services dans le cadre d'une convention constitutive territoriale, en vue d'organiser le parcours de bilan et intervention précoce pour les enfants de moins de 12 ans susceptibles de présenter des troubles du neuro-développement et de constituer une plateforme de coordination et d'orientation.

ARTICLE 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général de l'agence régionale de santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait le 4 - AOUT 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par délégation,
La directrice de l'Offre de soins et de l'Autonomie

Julie SENGER